



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 18 b) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
système financier international et développement**

Lettre datée du 27 septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom du Groupe non officiel pour la gouvernance mondiale, composé des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après : Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Commonwealth des Bahamas, Costa Rica, Émirats arabes unis, État du Qatar, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Panama, Principauté de Liechtenstein, Pérou, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, République de Singapour, République de Slovénie, République des Philippines, République du Rwanda, République du Sénégal, République socialiste du Viet Nam, Royaume de Bahreïn, Suisse et Uruguay, un document intitulé « Contributions du Groupe pour la gouvernance mondiale à la réunion du Groupe de travail du G-20 sur le développement » (voir annexe).

Au nom du Groupe pour la gouvernance mondiale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 18 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Vanu Gopala **Menon**



**Annexe à la lettre datée du 27 septembre 2010 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Contributions du Groupe pour la gouvernance mondiale
à la réunion du Groupe de travail du G-20
sur le développement**

Le 27 septembre 2010

1. Le soutien en faveur d'une plus forte croissance dans les pays en développement est un aspect important du cadre du G-20 pour « une croissance forte, durable et équilibrée ». Aussi, le Groupe pour la gouvernance mondiale (G3)¹ a-t-il salué la décision du Sommet de Toronto du G-20, tenu les 26 et 27 juin 2010, de créer un groupe de travail sur le développement, ce qui constitue un grand pas vers la réduction de la pauvreté et de l'écart de développement, ainsi que vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement².

2. En s'attelant au programme de développement, le G-20 doit réfléchir aux moyens de sous-tendre et renforcer tout ce que font actuellement diverses instances internationales, dont les organismes des Nations Unies et ceux qui leur sont apparentés, dans le domaine du développement. Le Groupe de travail du G-20 sur le développement pourrait également appuyer des initiatives visant à maintenir l'ouverture des marchés mondiaux, à offrir de nouvelles perspectives économiques aux pays en développement et à aider ces derniers, en particulier les moins avancés d'entre eux, à en tirer parti. Le Groupe pour la gouvernance mondiale souhaiterait livrer ses points de vue sur certains des domaines dans lesquels le G-20 pourrait prendre des initiatives et apporter des contributions majeures :

- **Favoriser l'ouverture des marchés** : Le G-20 devrait montrer vigoureusement l'exemple en aidant concrètement à mettre en œuvre sans tarder le Programme de Doha pour le développement. Un programme de Doha pour le développement ambitieux et équilibré est un vecteur de croissance mondiale et de redressement économique soutenu. En attendant, le G-20 doit envisager d'autres moyens d'ouvrir davantage les marchés aux pays en développement, notamment en admettant en franchise et hors contingents, de manière prompte et efficace, les produits exportés par les pays les moins avancés.
- **Promouvoir les échanges** : L'appui accru en faveur de l'Initiative d'aide au commerce de l'Organisation mondiale du commerce et du renforcement de la capacité de production des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, leur est essentiel pour tirer parti de l'ouverture des marchés.

¹ Le Groupe pour la gouvernance mondiale se compose des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après : Bahamas, Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, État du Qatar, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Principauté de Monaco, Principauté du Liechtenstein, République de Saint-Marin, République de Slovaquie, République de Singapour, République des Philippines, République du Rwanda, République du Sénégal, République socialiste du Viet Nam, Royaume de Bahreïn, Suisse et Uruguay.

² Déclaration à la presse faite par le Groupe pour la gouvernance mondiale le 8 juillet 2010.

Beaucoup reste à faire pour améliorer la qualité et la quantité de l'aide au commerce, à un moment où de nombreux pays ont besoin d'assistance dans le domaine de la facilitation du commerce. Les pays du G-20 devraient notamment envisager de maintenir le niveau de leurs flux d'aide au commerce pour la période 2011-2015 et faire en sorte que l'aide aux pays en développement soit plus prévisible. Une plus grande part de l'aide au commerce devrait également aller aux pays en développement qui en ont le plus besoin, comme les pays les moins avancés, pour qu'ils puissent améliorer leur compétitivité au niveau international et promouvoir leur croissance économique.

- **Améliorer le financement** : La crise mondiale aura des conséquences durables sur les flux financiers vers les pays en développement, notamment à mesure que les capitaux se raréfieront et renchériront et que les besoins en matière de financement du développement liés notamment aux infrastructures augmentent. Il importe donc que les pays en développement aient suffisamment accès aux flux d'aide au développement et à des modalités de financement multilatéral (à des conditions concessionnelles ou non concessionnelles). Le G-20 devrait étudier les moyens d'améliorer l'efficacité des mécanismes de financement traditionnels, notamment la manière dont ils s'intègrent à ce qui devient une structure d'aide internationale de plus en plus complexe. Le G-20 devrait également examiner les modalités de renforcement de ces mécanismes par des mesures plus novatrices visant à améliorer l'accès au financement, tout en veillant à ce que les réformes actuelles en matière de réglementation et de supervision financières n'entraient pas accidentellement la croissance économique ou financière des pays développés comme en développement. Les pays du G-20 pourraient également contribuer aux efforts déployés par les pays en développement pour consolider leurs systèmes financiers en leur apportant l'assistance technique dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités.
- **Favoriser les investissements** : Les investissements privés sont essentiels à un développement économique soutenu et à la création de possibilités d'emplois. Les pays membres du G-20 pourraient mobiliser ces investissements privés par le biais de banques de développement multilatéral et par un renforcement de leur coopération bilatérale et multilatérale avec les pays en développement pour améliorer le climat d'investissement dans ces pays.

3. Le développement est une question qui revêt une importance particulière pour de nombreux pays, d'où l'énorme intérêt qu'ils ont à ce que les résultats enregistrés dans ce domaine soient concrets. À cet égard, les délibérations du Groupe de travail du G-20 devraient revêtir un caractère consultatif, ouvert et transparent. Nous exhortons précisément le Groupe de travail du G-20 à consulter et à mobiliser activement les pays développés et en développement au titre de ces discussions, selon le principe de la configuration « à géométrie variable »³. Le Groupe de travail du G-20 devrait également associer étroitement l'Organisation des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, les banques multilatérales et l'Organisation mondiale du commerce, à ses travaux. Ces institutions disposent des compétences et de l'expérience requises pour porter

³ « Renforcer les interactions entre membres et non-membres du Groupe des Vingt », document du Groupe pour la gouvernance mondiale en date du 11 mars 2010, publié sous la cote A/64/706.

remède aux principaux problèmes de développement qui se posent aux pays en développement. Le G-20 permettra ainsi de mieux regrouper les solutions de développement et, partant, de s'assurer une plus forte adhésion au processus et une approbation des recommandations qui en découleront.
